

JOHANNESBURG – Session de rédaction du communiqué du GAC (2)

Mercredi 28 juin 2017 – 15h15 à 16h45 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour.

Bonjour. C'est la séance de rédaction du communiqué du GAC.  
Ballroom 1.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci tout le monde. Nous avons reçu toutes les contributions et Tom a déjà envoyé la dernière version qui essayait de tout refléter. Donc il ne nous reste plus que 20 minutes. Qu'en pensez-vous ? Que devrait-on faire ? Est-ce qu'il faudrait que l'on vous donne ces 20 minutes ? Qu'on vous le rende pour que vous le lisiez vous-même et puis reprendre à 18 h 30 ? L'Iran ?

IRAN : Merci Thomas. Ce que vous voulez, mais je suggérerais que l'on passe d'abord aux actions suivantes de l'avis suivant. Parce qu'il est important, en fait, de finir cette partie-là. Et puis, on pourra passer à la partie la plus controversée. Merci.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Il y a des éléments d’avis qui ont été proposés. Et puis nous demanderons à Tom de nous présenter ces éléments d’avis, puis nous verrons les actions de suivi des avis précédents. Donc, allez-y.

TOM DALE : Merci Thomas.

La première partie de l’avis consensuel du GAC s’occupe des protections des OIG. C’était le texte qui avait été envoyé par la représentante de l’OMPI suite à quelques consultations avec un nombre de membres du GAC, qui dit, « Les protections des OIG. Le GAC réitère son avis et que l’accès des OIG à un mécanisme de résolution de conflit curatif devrait être modélisé, ou suivre le modèle, mais être séparé de l’UDRP existant ; fournir une faculté en fonction des statuts des OIG en tant qu’institution intergouvernementale publique ; respecter la juridiction des OIG en facilitant le recours à l’appel à travers l’arbitrage ».

« Le GAC exprime ses préoccupations qu’un groupe de travail de la GNSO ait anticipé qu’il pourrait faire formuler des recommandations qui diffèrent substantiellement de l’avis du GAC, et demande que le Conseil d’administration garantisse que

---

ces recommandations reflètent “appropriamment” les contributions et l’expertise des OIG ».

Le fondement pour l’avis. « L’avis correspond à l’avis des gouvernements, que les OIG réalisent des fonctions publiques importantes pour les citoyens de partout dans le monde, qu’ils protègent leurs identités dans le DNS afin de mitiger le potentiel de dommages pour les consommateurs, de dégâts ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je voudrais savoir quels sont vos contributions, vos avis. Est-ce que Brian de l’OMPI est là au cas où l’on aurait des questions ? L’Iran.

IRAN : Merci. Il faudrait que l’on s’efforce d’éviter un conflit ou une difficulté avec les autres. Donc qu’entendez-vous par anticiper, « has foreshadowed that it may deliver » ? Ils ont anticipé qu’ils vont formuler des recommandations ? Comment va-t-on savoir s’ils vont formuler des recommandations ou pas ? Quel est le fondement pour cela ? Ce n’est pas une objection. C’est une question. Je voudrais savoir pourquoi vous avez compris cela. Moi je n’ai pas compris cela. Donc, soyons prudents. Faisons attention au texte. Merci.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci l'Iran.

Si je ne me trompe, apparemment, Brian n'est pas là. On espère qu'il reviendra. À partir d'une déclaration qu'on avait faite, vraiment de discuter de cela, il avait fait allusion à des expressions du président ou de l'un des coprésidents de ce groupe de travail disant qu'eux-mêmes considéraient que les recommandations allaient varier par rapport aux nôtres. Donc est-ce que cela devrait être reflété dans le texte ? Ou alors pourrait-on dire, « Le GAC demande au Conseil d'administration de garantir que les recommandations reflètent de manière appropriée les contributions et l'expertise » jusqu'à OIG, et biffer la partie au milieu ?

L'Iran.

IRAN : En fait, il faut que l'on dise : « Le GAC a noté que ». Parce qu'exprimer une préoccupation, ça veut dire que ça a été fait. Ce n'est pas le cas. Donc il faudrait, il me semble, que l'on modifie cela. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Brian est en train d'entrer dans la salle. Donc peut-être que Brian pourrait avoir quelques minutes pour s'asseoir. Brian, on discute de votre proposition et on voudrait savoir si c'était

---

correct ou pas de dire que nous nous inquiétons par rapport au fait que le groupe de travail de la GNSO et anticiper qu'il pourrait formuler des recommandations qui diffèrent substantiellement, etc.

Donc je reflétais ici votre déclaration en espérant que ça aurait été une expression d'un des coprésidents du groupe de travail. Donc la question ici c'est si on devrait faire allusion à cela, ou si on devrait peut-être se limiter à dire que ces recommandations « reflètent » en fait.

Donc Brian, est-ce qu'on pourrait revenir là-dessus ?

OMPI : Il me semble que cette formulation serait correcte. Donc c'est à vous de décider.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci. C'est juste pour faire une suggestion. Peut-être que pour « anticiper », on pourrait dire « a indiqué ». Pas « *forshadowed* », mais « *indicated* », pour que l'on sente qu'il est probable que cela soit formulé. « A indiqué qu'il formule ou probablement »

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci le Royaume-Uni. Est-ce que cela a été dit en public ? Peut-être que l'on pourrait suivre les propositions du Royaume-Uni, que le GAC à noter que le groupe de travail de la GNSO a indiqué ; que le groupe de travail de la GNSO a indiqué qu'il pourrait formuler », etc.

Ou serait-ce quelque chose de plus simple qu'il ne faut ? Bon. Gardons ce que nous avons pour l'instant. Le reste du texte est correct. Il me semble que personne n'a d'objections là-dessus. On aura l'occasion de reprendre ces discussions à la fin de la séance suivante. Donc, essayons de discuter des autres éléments, d'accord ? Merci.

TOM DALE : Merci Thomas. Partie suivante. Cela concerne l'avis du Conseil qui a été circulé par le Pérou.

Et il dit ici, « Les noms géographiques. Concernant l'utilisation des noms géographiques. Le GAC réaffirme son opinion telle que déclarée dans les documents suivants, et demande au Conseil d'administration de respecter l'opinion assumée par le Conseil d'administration dans chaque cas ». Donc cela correspond aux réponses concernant les avis du GAC.

Donc on a ici les principes et les lignes directives du GAC de 2005 concernant les ccTLDs, puis celui de 2007 concernant les

---

nouveaux gTLD, communiqué de Nairobi 2010, communiqué de Durban 2013 et communiqué d'Helsinki 2016 sur les codes à trois lettres.

Donc en fait, on n'a pas proposé de justification pour l'instant.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Donc c'était une proposition que, tel que le Pérou la proposait tout à l'heure–

Cela correspond en fait à l'avis. Les États-Unis ? Quel est votre avis ?

ÉTATS-UNIS : Merci. En fait, j'ai du mal à comprendre le mot « réaffirme », parce que l'on dirait que cela correspond à une discussion que l'on aurait eue. Et pour moi, c'est bon. Je n'ai aucun problème pour soulever l'attention du Conseil d'administration là-dessus. Mais je sens qu'on n'est pas en mesure de réaffirmer tout cela en ce moment. On n'a pas pour l'instant discuté de cela et moi je n'ai pas pu tout lire. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Il me semble que cela est tout à fait juste.

Est-ce que l'on pourrait peut-être dire « se souvient » ? Ou « rappelle de » ? Est-ce que pour les personnes qui parlent

---

l'anglais comme langue maternelle, cela a l'air d'être correct ?  
D'accord. Alors, d'autres commentaires ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Pardon. Je perds un peu ici le fil de mes pensées. Mais ce n'est pas tout à fait clair pour moi, après « un document », ou après « le document suivant, on devrait demander au Conseil d'administration de respecter l'opinion assumée par le Conseil d'administration dans chaque cas ». Pour moi ce n'est pas clair. Il faudrait que l'on explique cela un peu mieux.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Le Pérou, est-ce que vous voulez apporter une explication ?

PÉROU : Est-ce que je pourrais parler en espagnol ?

J'ai révisé le document que Tom a préparé. C'était un travail très exhaustif et très intéressant. Et dans ce document, il nous rappelle que malheureusement un bon nombre des accords qui sont atteints ici dans le GAC, et qui sont enregistrés dans les communiqués, ne fait pas partie d'une mémoire collective. Ce qui nous amène à réitérer et répéter les discussions à chaque fois concernant les mêmes questions.



---

Il faut que l'on trouve un moyen de résoudre cela. Je suis sûr que nous allons trouver une formule pour ce faire, mais pour l'instant, en raison de la discussion de la question des noms géographiques, il est important de profiter du travail qui a été élaboré par Tom pour rappeler au Conseil d'administration qui se sont déjà exprimées au sujet de chacun de ces points au préalable. Ce faisant, on leur rappellera que le travail qui est accompli au sein des groupes de travail des équipes de travail intercommunautaires résultera des opinions ou des décisions qui s'ajouteront à des conclusions qui ont déjà été tirées auparavant et sur lesquelles il y a déjà eu des décisions qui ont été prises. Voilà la justification.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci le Pérou. L'Iran.

IRAN : Merci. Ce que dit le Pérou n'est pas en fait « respecter ». On devrait peut-être dire « maintenir », « garder » ? « N'ont pas changé » ? Mais pas « respecter » en anglais. On dit « stand by » ici ; ce n'est pas tout à fait ça. « Stand by » serait ne dérangez pas. Barrez-vous.

---

PÉROU : Heureusement, vous parlez bien l'anglais. Vous avez bien compris ce que je voulais dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Cette précision était très utile. Et je pense que cela, en fait, est lié à mon premier commentaire. Il me semble qu'on ne devrait peut-être pas formuler un avis du GAC lorsqu'on n'a pas discuté de quelque chose. Donc encore une fois, je ne connais pas parfaitement tous ces communiqués, toutes ces lignes directives. Ce serait bien pour moi d'avoir un moment après la publication des documents.

Mais de demander au Conseil d'administration de prendre des mesures par rapport à ces documents, ce n'est pas une chose avec laquelle je suis à l'aise. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Le Pérou ?

PÉROU : Je parlerai encore en espagnol.

---

Je comprends la vie de la déléguée américaine, mais je ne la soutiens pas. Dans cette partie, il ne s'agit pas de nouvelles décisions ou de nouveaux documents, il s'agit de décisions qui ont été prises sur la base du consensus où la délégation américaine était d'accord. Si l'on rappelle au Conseil d'administration que ces décisions ont été prises par consensus et que c'était communiqué à différent communiqué du GAC, et sur lesquelles ils ont par la suite assumé les décisions ou en fonction desquels formulé des décisions. C'est important.

Les délégués changent, mais cela ne change rien. Nous ne représentons pas une personne, mais un pays. Et nos pays, comme tels, on fait partie d'un consensus. Ce qui veut dire – ou moi, je serais d'avis que ce ne serait pas acceptable d'assumer qu'un nouveau délégué ne connaisse pas les résultats, et que par conséquent ils ne peuvent pas être pris en considération. Ce n'est pas le cas. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci le Pérou. Nous notons donc qu'il faudra que l'on continue de travailler là-dessus à la fin de la séance suivante. Je vous invite donc à garder vos commentaires pour tout à l'heure, il faut que l'on avance. Il ne nous reste plus que sept minutes pour présenter tout le reste.

---

Je sais qu'il y a des gens qui ne sont pas à l'aise par rapport à cette formulation, donc on y reviendra.

Maintenant, nous avons la partie concernant les actions de suivi sur les avis précédents et d'autres questions.

Tom.

TOM DALE :

Merci Thomas.

Le titre de cette partie 5 du communiqué a été révisé par rapport au communiqué précédent. Donc ici on parle des avis précédents et des actions de suivi d'autres questions.

Donc on dit ici, « Actions de suivi requises par le GAC concernant les avis précédents ».

Donc en ce concernant le code de pays [à deux pays], avis du communiqué de GAC de Copenhague, le GAC « (a) endosse les décisions prises par le conseil d'administration qui indiquent au Président et PDG de l'ICANN ou son représentant de prendre les mesures nécessaires pour la résolution satisfaisante des préoccupations qui étaient soulevées dans cet avis, et (b) célèbre l'initiative adoptée par le PDG de l'ICANN pour soutenir la création d'une équipe de travail qui résolve les préoccupations évoquées dans le communiqué susmentionné. À

---

cet égard, le garçon suggère que le mandat et les méthodes de travail de cette équipe de travail susmentionnée soient déterminés en consultation avec l'équipe de directions du GAC et les membres du GAC et d'autres parties intéressées, le cas échéant ».

L'Argentine.

ARGENTINE :

Bien. Donc dans la partie surlignée, il me semble que l'on pourrait biffer la partie surlignée justement. « En fonction de la manière dont l'équipe de travail serait formée », je n'ai pas très bien compris pourquoi vous avez surligné cela. Est-ce qu'il faudrait que l'on rentre dans les détails ou pas ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

L'Iran.

IRAN :

Oui. Je veux rebondir sur ce que disait Olga.

On a entendu, en ce concernant l'équipe de travail, qu'en fait on ne sait pas quel est son mandat, ce que c'est que l'équipe de travail, quelles sont ses méthodes de travail, c'est pourquoi cela apparaît ici en jaune. Si la délégation ou le membre ne veut pas

---

que cela apparaisse, on pourrait le biffer sans aucune opposition. C'est pour cela que c'est en jaune. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. C'est Cristina.

Je voudrais préciser qu'il y a eu un texte que j'ai fait circuler là-dessus parce que j'ai vu qu'il s'agissait d'une question qui était également abordée dans la partie des avis du GAC. Donc j'ai peut-être mal compris. Je n'avais pas capté que cela ne fait plus partie des avis du GAC. En tout cas, mon texte était censé apporter ici une formulation qui pourrait être considérée par le GAC pour cette partie. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. En termes généraux, êtes-vous d'accord avec ce texte ? Il faudrait donc on se concentre sur si l'on va avoir la partie en jaune aussi ou pas. Si j'ai bien compris. Ou alors y a-t-il des problèmes de base avec le texte ?

La Hongrie et le Royaume-Uni.

---

HONGRIE : En général, je suis d'accord à l'exception du mot « Endosse » ou « Appuie ». Donc on pourrait peut-être reconnaître, mais pour moi appris est un peu trop fort. Donc on vous devrait peut-être dire qu'on en prend note.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Le Royaume-Uni puis l'Iran.

ROYAUME-UNI : Merci. Le (b) n'est pas clair pour moi. C'est-à-dire que l'initiative prise par le PDG de soutenir. C'est quoi l'initiative ? Est-ce qu'on fait allusion à l'équipe de travail ? À ce moment-là, la phrase est un peu bizarre. Non ? On fait allusion à une initiative et puis on dit que le PDG l'a soutenu, mais on n'a pas ici l'initiative de soutenir. Ce n'est pas clair. Vous savez que la formulation est un peu bizarre pour moi. C'est ça. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Iran.

IRAN : À l'origine, le texte parlait de création. Donc de créer et non pas de soutenir la création. On disait au PDG de créer.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, « créer » ça vous convient ?

IRAN : Donc lorsque mon dit « Célèbre l’initiative adoptée par le PDG de l’ICANN de créer » et non pas de « Soutenir » la création.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : C’est plus direct.

IRAN : Oui. C’était juste pour répondre aux personnes qui n’étaient pas d’accord. Donc c’est juste pour vous dire oui, c’est en cours de création. Ce n’est pas créé.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je n’ai pas entendu d’opposition ou d’objection fondamentale à ce texte, mais il se pourrait que l’on doive consacrer plus de temps à cette partie dans la séance suivante.

Tom, allez-y.

TOM DALE : Bien. Donc ici on a un texte qui nous a été envoyé par le Royaume-Uni concernant les protections du mouvement du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge.



---

Donc ici on dit, « Le GAC a célébré la reprise de la GNSO des travaux sur les identificateurs des OIG et OING qui sont protégées d’entre les gTLD – c’est un groupe de travail de PDP pour le faire – afin de réexaminer les recommandations sur les protections pour les identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge suivant l’avis du GAC ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien. Y a-t-il d’autres réactions ? L’Iran ?

IRAN : Merci Monsieur le Président. Nous avons discuté, en fait, avec nos collègues de cette question à plusieurs reprises. Donc lorsqu’on dit « avis du GAC », il se pourrait qu’il y ait plusieurs avis. Il se pourrait que certains de ces avis ne soient pas exactement les mêmes. Donc est-ce que l’on pourrait faire référence au dernier avis, si c’est le plus complet ? Ou alors est-ce que vous voudriez évoquer tous les avis ? À vous de décider. Donc peut-être que vous voulez faire allusion ici au dernier avis. L’avis le plus récent.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Pas vraiment un avis fort. Pas de décision adoptée à la fin.

---

OLOF NORDLING : La version la plus récente était celle du communiqué de Copenhague 6.1 « Protection des désignations du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leurs identificateurs » et réaffirmation des conseils de l'ICANN précédents pour les désignations des mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Parfait. Merci. C'est bon ? Cela convie à tout le monde ?

ROYAUME-UNI : Oui. Je parle de tous les conseils précédents, parce que pour moi, c'était la manière la plus cohérente de le faire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Donc ça vous convie. Parfait. Suivant.

TOM DALE : Donc la partie suivante, que je sache, n'a pas fait l'objet d'une modification. Donc l'idée est que les protections de données et les règles concernant les protections de données des IDS n'ont pas changé. Donc j'avance.

On a reçu d'autres suggestions concernant les noms géographiques. On a maintenant dit que, « Les membres du GAC participaient et célébraient les sciences intercommunautaires

---

tenues dans le cadre de l'ICANN59 concernant les noms géographiques au premier niveau. Le GAC considère tout processus de révision de politique et d'élaboration de politiques devrait a) permettre à tous les groupes de parties prenantes de participer sur un pied d'égalité, b) prendre en considération l'histoire et les justifications des dispositions actuelles, et c) appliquer une approche de politique factuelle à toutes les propositions d'autres dispositions futures ».

Donc, comme je l'ai dit, il y a eu des discussions, mais je n'ai pas reçu d'autres propositions.

IRAN :

Comme je l'ai dit, si je peux me placer de l'autre côté, je dirai que cela n'a pas été permis et que l'on nous demande de permettre cela avant, donner des preuves en [inaudible] ce que l'on permet où cela n'a pas été permis jusqu'ici ? Vous devez avoir une preuve de ce qui est dit. Je sais qu'il y a des personnes qui sont très critiques et qui vont voir l'ombudsman pour voir et pour dire voilà les raisons que l'on a données pour ceci. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Bon d'accord. Si nous allons jusqu'en 2012, nous allons travailler autrement, d'une manière différente avec la GNSO, différente de la manière que nous avons maintenant de travailler. Cela ne

---

signifie pas que nous revenons en arrière. Nous faisons cela tenant compte de la manière. Nous n'avons pas le temps de discuter des détails. Nous savons que nous devons délibérer sur cela, avoir des délibérations approfondies.

TOM DALE :

Donc maintenant, nous allons parler des priorités de l'ICANN dans la section suivante. Et nous allons refléter ce que le GAC veut dire dans la séance qui va commencer d'ici 13 minutes.

Ce qui concerne la séance de l'équipe de révisions de la CCT n'a pas de modification.

Quand nous parlons des régions faiblement desservies et du groupe de travail sur la sécurité publique ainsi que les ateliers de renforcement des capacités, on dit, « Le GAC demande à l'ICANN de continuer à fournir les ressources nécessaires pour les programmes de renforcement de capacités supplémentaires centrées sur les thématiques des nations et des régions, et que le groupe de travail va développer des initiatives les deux années à venir » avec un hyperlien.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Ce n'est pas dans la vie. Il faudrait peut-être changer la formulation « demande à l'ICANN » parce qu'il semble bien que nous attendions que l'ICANN fasse quelque chose, mais en fait

---

c'est une hypothèse qui fait que nous supposons que c'est quelque chose de naturel que de continuer sur cela. Je vois des gens qui acquiescent.

Est-ce qu'il y a une expression sur cela ?

ÎLES COOK :

Merci Monsieur le Président. Je vous demande de m'excuser pour le courriel un peu tardif que j'ai envoyé parce que nous avons demandé de déplacer cette partie sur l'affection générale du communiqué, et maintenant nous voyons que le texte avait été prévu pour les régions faiblement desservies. Nous avons réduit le texte comme cela avait été demandé.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Bien. Nous allons prendre votre dernière version et nous allons la revoir lors de la prochaine lecture.

TOM DALE :

La prochaine section concerne les politiques concernant les nouveaux gTLD. Il n'y a pas de modification là, mais nous avons un nouveau texte préparé par Monsieur le Président et moi-même.

Cela dit que pour répondre à la demande spécifique du Brésil et d'autres délégations, c'est un thème qui a été abordé à plusieurs

---

reprises par rapport aux défis soulevés pour la participation. Cela concerne les défis concernant une participation significative et inclusive au travail de l'ICANN. Le GAC a exprimé ses préoccupations au Conseil d'administration et à d'autres parties de la communauté de l'ICANN, des préoccupations concernant des défis de plus en plus nombreux pour une participation efficace du GAC aux différentes activités de l'ICANN, y compris pour le travail d'élaboration de politiques très importantes.

Une partie de ces problèmes structureaux sont les résultats de la capacité d'avis du GAC envers le Conseil d'administration telle que cela est établi par les statuts et l'absence de mandat de structurer de ressources appropriées pour participer à l'élaboration de politiques. D'autres défis concernent les différentes pistes de travail abordé en parallèle, et c'est un seuil d'accès qui est très élevé pour de nombreuses parties prenantes ayant des ressources limitées pour pouvoir participer, comprendre et travailler dans toutes les pistes de travail pertinentes.

Au point de vue du GAC, ceci représente un défi grandissant pour le caractère inclusif de l'ICANN et de ces processus. Pour pouvoir assister et travailler dans toutes les pistes de travail, l'idée serait que l'ICANN effectue des stages pour faciliter ces présentations.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nous allons en parler pendant la prochaine séance, une fois que nous aurons entendu tout ce qu’il faut dire dans la prochaine séance qui concerne justement l’établissement de priorité.

Nous avons tous lu déjà ? Bon. Il est 4 h 50. Nous devons nous arrêter ici. Nous avons essayé de comprendre où nous en sommes. Il y a plusieurs thèmes sur lesquels il faut continuer à travailler. Nous allons commencer à un moment donné, après 6 h 30 du soir ; ne vous perdez pas s’il vous plaît. Restez par ici et nous vous demandons de bien vouloir parler lors de la prochaine séance. Je ne sais pas si elle va avoir lieu ici. Est-ce que vous êtes sûrs que la séance aura lieu dans cette salle ? La séance concernant l’établissement des priorités. Il faut vérifier cela. De toute façon, nous devons nous arrêter ici. Nous avons apporté quelques modifications. Voulez-vous que Tom vous les envoie comme la version la plus récente ?

IRAN : Oui Monsieur le Président. Le texte utilisé ici dit qu’elle « continue de fournir ». Moi, je voudrais dire la même chose pour le point (a) ; qu’elle continue de permettre, non pas qu’elle permette. Je trouve que c’est plus convivial en quelque sorte.

---

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bon. Nous allons revoir ceci plus tard. Je vois des gens qui arrivent. Donc je pense que c'est le moment où l'on va dérouler la séance sur l'établissement des priorités. Laisser les places libres pour ceux qui arrivent, surtout les premiers rangs. Et nous allons nous retrouver ici immédiatement après l'absence de la prochaine séance. Vous voulez faire une autre pause ? Cela va nous obliger à travailler plus tard le soir. Donc à 18 h 30 vous êtes d'accord.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**